

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF1422

présenté par

Mme Josso, M. Mattei, M. Martineau et M. Frédéric Petit

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Après l'alinéa 1455, insérer l'alinéa suivant :

*« Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».***EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'aide universelle d'urgence dont peuvent bénéficier les victimes de violences conjugales (AUVVC), est déployée sur tout le territoire depuis le 1^{er} décembre 2023. Cependant, à ce jour, aucun objectif ni indicateur ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif qui concentre pourtant près d'un tiers des crédits du programme 137. Le présent amendement vise à combler ce manque en créant un indicateur permettant le suivi du nombre de femmes bénéficiaires de l'AUVVC.

Cet amendement déjà adopté en première lecture au PLF 2025, est à nouveau porté par les co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2026.